

COMPTES RENDUS DE SEANCE  
Du  
Lundi 26 Octobre 2020

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal le vingt-six du mois d'octobre deux mille vingt, à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Maire.

**Étaient Présents** : Messieurs et Mesdames Fabrice ARMENGOL, Jean ARROZES, Danielle BEZIADE, Pierre COUTURE, Maud FERREIRA, Nicolas LABORDE Francis LACAVE-BOUCHÉ, Véronique IRLLES, Jérôme LAHITETTE-LARROQUE, Annick MAITREJEAN, Marie-Ange MASSEY, Laurent TAPIN, Jean-François TREDJEU.

**Excusés** : Monsieur Jérôme NEGRE ; Madame Maud FERREIRA.

Assistaient en outre : Madame Isabelle LASSALLE-BALIER, Monsieur Christian APPEL.

**Secrétaire de séance** : Madame Véronique IRLLES.

Avant de procéder à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, Monsieur le Maire fait approuver le compte rendu de la précédente séance (8 Octobre 2020).

Document approuvé à l'unanimité des membres présents.

Avant d'aborder les questions inscrites à l'ordre du jour, Monsieur le Maire invite les membres de l'assemblée à observer une minute de silence en hommage à Samuel PATY victime de l'attaque terroriste de Conflans Sainte Honorine du vendredi 16 octobre conformément à la demande du Président de la République et en complément de la mise en berne des bâtiments publics la journée du mercredi 21 octobre.

Il propose d'ouvrir la séance en accordant la parole à Madame Isabelle LASSALLE-BALIER et Monsieur Christian APPEL, membres du collectif génération écologie qui contestent le projet de réintroduction des néonicotinoïdes jusqu'en 2023, par le gouvernement au travers d'un projet de loi, notamment pour la betterave.

Projet qui doit passer devant le Sénat d'ici la fin du mois d'octobre.

Après avoir entendu les arguments défendus par les représentants du mouvement génération écologie présents, les membres du conseil municipal à l'unanimité adoptent la motion qui :

- demande au gouvernement et à l'Assemblée Nationale d'accélérer les mesures d'accompagnement des agriculteurs dans la mutation de leur modèle de production,
- Soutient toutes les associations et les citoyens qui se mobilisent contre ce projet de loi contraire au principe de non-régression du droit de l'environnement,
- demande à la ministre de la Transition écologique et au ministre de l'agriculture et de l'alimentation de retirer ce projet de loi remettant en cause l'interdiction des néonicotinoïdes.

## **2 – Appel à la Solidarité en faveur des communes sinistrées du département des Alpes-Maritimes :**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal, du courrier reçu de l'Association des Maires du département des Alpes-Maritimes, relayé par le Président Monsieur Alain SANZ, Président de l'Association des Maires des Pyrénées-Atlantiques en date du 6 octobre 2020. L'association lance un appel aux dons en faveur des communes sinistrées des vallées des Alpes-Maritimes suite à la tempête meurtrière « Alex » qui a ravagé les vallées de la Vésubie, de la Roya et de la Tinée provoquant des inondations destructrices.

Les communes de ces trois vallées du haut pays niçois et mentonnais ont subi des dégâts catastrophiques exceptionnels. Plusieurs villages sont dévastés.

Des infrastructures majeures telles que les routes, les ponts, les réseaux d'électricité et de communication, les stations d'épuration, les casernes de pompiers, gendarmeries et de nombreux équipements publics ont été rasés par les flots.

Les premières estimations chiffrent déjà à plusieurs centaines de millions d'euros les travaux de reconstruction. Le chiffre d'un milliard risque malheureusement d'être atteint au vu de l'ampleur des dégâts sur les maisons et les infrastructures, selon les autorités. Plus de 400 évacuations d'habitants sinistrés traumatisés ont été réalisés vers le littoral. Le bilan humain s'alourdit de jour en jour.

De nombreux messages de solidarité sont parvenus de toute la France. Cet élan fraternel apporte un peu de réconfort aux Maires des communes sinistrées et leurs administrés qui ont tout perdu.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **MANIFESTE** sa solidarité, aux communes sinistrées du département des Alpes-Maritimes.

**FIXE** le montant de la subvention à 300 €.

**PRÉCISE** que le versement sera effectué sur un compte dédié à recevoir ces dons.

**CHARGE** Monsieur le Maire, de prévoir les crédits nécessaires à l'article 6574.

### 3 – Questions – Informations diverses :

**Téléthon** : Manifestations annulées compte tenu du contexte épidémique.

**Illuminations de Noël** : Rencontre du commercial de SCT Toutélectric pour l'acquisition de quelques décorations et le remplacement du fil lumière LED.

**Cérémonie du 11 novembre** : déroulement autorisé avec un maximum de 6 personnes.

**Etude hydraulique** : visite de l'ingénieur du syndicat programmée le 2 novembre à 15h.

**Lot Bacqué** : l'accès piéton entre le lotissement et le groupe scolaire a été engravillonné.

Reste à prévoir : la sécurisation du pont.

Acquéreur potentiel pour le lot n° 21.

**Transport scolaire** : pour une meilleure répartition des élèves empruntant le service, un arrêt de bus supplémentaire est sollicité auprès du Conseil Régional qui détient la compétence. Rencontre d'un agent de contrôle Jeudi 29 octobre 10h30 (DARRIGRAND-LACARRIEU).

**Eclairage public** : Absence d'éclairage à l'abri bus ZA Plaine des Bois. Signalement à faire sur la plateforme de la CCLO.

Plus aucune question n'étant appelée des membres présents,  
la séance est levée à 20h30.

Le Maire,



Benoît POURTAU-MONDOUTEY



Document approuvé à l'unanimité  
A Biron, le 17 décembre 2020.

Le Maire,



Benoît POURTAU-MONDOUTEY